

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°3

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS (60) :** J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, A. GEORGES, H. COLIN, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN D. CHAINE, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

**POUVOIRS (7) :** JM. MAZAUD mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. LAVRARD  
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire E. AZIHARI  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY

**EXCUSES (16) :** G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, D. BOIREAU, B. de COURREGES, F. MERCHADOU, I. RABUSSIÉ, ML. CHABOT, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean Pierre ABELIN

**OBJET :** Désignation de représentants au conseil d'administration des 3T – scène conventionnée de Châtellerault

Par délibération n°5 du 6 février 2017, le conseil communautaire a désigné des représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration des 3T.

L'article 4 des statuts de l'office culturel du pays châtelleraudais prévoit que le conseil d'administration est composé :

- d'un premier collège dans lequel siègent sept représentants du conseil communautaire élus en son sein sur proposition du président de Grand Châtellerault ;
- d'un second collège dans lequel siègent six personnalités qualifiées issues du monde culturel notamment associatif local désignés nommément par le conseil communautaire sur proposition du président de Grand Châtellerault.

Les représentants désignés sont actuellement les suivants :

Premier collège	Jean-Pierre ABELIN Maryse LAVRARD Anne-Florence BOURAT Claude DAGUISÉ Dominique CHAINE Isabelle BARREAU Nelly CASSAN-FAUX
Deuxième collège	Olivier LUSINCHI Chantal GIRAUDEAU

Acquitté en PREFECTURE le: 03/07/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°3

page 2/2

	<i>Bruno DE BEAUFORT Vincent NIQUEUX Pascale MARCELINO-SIMONTS Marie-Christine DESANDRE</i>
--	---

*Madame Pascale MARCELINO-SIMONTS et Monsieur Bruno de BEAUFORT ont présenté leur démission, pour raison de mobilité professionnelle, du conseil d'administration. Il convient donc de désigner 2 nouveaux représentants pour le 2<sup>e</sup> collège.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°5 du 6 février 2017 relative à la désignation de représentants au conseil d'administration des 3T

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner 2 représentants du deuxième collège au conseil d'administration des 3T – scène conventionnée de Châtellerault

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

Deuxième collège	Mathieu ANTAJAN Nathalie BESANÇON
------------------	--------------------------------------

Ainsi, le conseil d'administration des 3 T – scène conventionnée de Châtellerault, est désormais composé de

Premier collège	<i>Jean-Pierre ABELIN Maryse LAVRARD Anne-Florence BOURAT Claude DAGUISÉ Dominique CHAINE Isabelle BARREAU Nelly CASSAN-FAUX</i>
Deuxième collège	<i>Olivier LUSINCHI Chantal GIRAUDEAU Nathalie BESANÇON Vincent NIQUEUX Mathieu ANTAJAN Marie-Christine DESANDRE</i>

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

**5** 5 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 03/07/2018